

Séance du Conseil de Ville du 27 mai 2024
Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats

Développement de la motion

5.04/24

« Réorganisons la Police »

Auteur	PSD – Jacques Riat		
But visé	<ul style="list-style-type: none"> Présenter au Conseil de Ville la création d'une Commission spéciale chargée de présenter rapidement un projet de nouveau Règlement général de Police de la Commune municipale de Delémont. 		
Préavis	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>A l'instar de plusieurs communes jurassiennes, la révision du Règlement général de Police de la Commune municipale de Delémont a été entreprise en 2020, ceci avec la collaboration du Service des communes du Canton. Cette révision a été suivie tout du long par la Commission de la mairie. En finalité, et notamment suite aux débats qui se sont tenus au sein de ladite commission, il en est ressorti que le Conseil communal souhaitait mieux connaître les missions et les tâches de sa Police avant de se prononcer sur la finalisation de la révision de ce règlement, et la présentation de celui-ci au Conseil de ville.</p> <p>En effet, l'introduction, à fin 2016, de l'Ordonnance cantonale sur la collaboration entre la police cantonale et les communes a profondément modifié le travail et le quotidien des collaboratrices et collaborateurs de la Police municipale de Delémont. L'une des principales conséquences a été une très forte implication des policiers delémontains dans le domaine dit de « Police-Secours », ceci au détriment de celui de la « Proximité ».</p> <p>En octobre 2022, un projet cantonal de « Police unique » a fait surface et lors de sa dernière rencontre, en mai 2024, avec le Gouvernement jurassien, l'Exécutif delémontain a réitéré sa volonté à se mettre autour de la table afin de définir l'avenir de nos Polices respectives. Le Conseil communal souhaite également revoir les principes mêmes de « Police Synergie ». Cette situation amène dès lors à devoir définir et repenser de la part des Autorités politiques les rôles et les priorités des Polices.</p> <p>S'agissant de la création d'une éventuelle Commission spéciale, chargée de présenter au Conseil de ville un projet de nouveau Règlement général de Police de la Commune municipale de Delémont, cette proposition apparaît comme superflue, car elle agirait à titre de doublon du fait de la supervision déjà assurée par la Commission de la mairie.</p> <p>Bien que l'Exécutif delémontain partage le fait qu'il faille réviser le Règlement général de Police de la Commune municipale de Delémont, il n'entend pas le faire avant de connaître les résultats qui ressortiront de discussions avec l'Etat jurassien. Une fois, cette étape terminée, il transmettra un projet de révision à la Commission de la mairie.</p> <p>En regard de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville de rejeter la présente motion.</p>		